

Mairie de Draguignan
Département du Var



DECISION MUNICIPALE N° 17-086

OBJET : Convention conclue avec l'association pour la Diffusion du Septième Art, sis 56, Chemin de l'Agneau 13140 Miramas pour l'organisation de cinémas en plein air les 19 juillet et 23 août au Parc Haussmann dans le cadre de Plein Eté Plein Ciné 2017.

Richard STRAMBIO – Maire de la Ville de DRAGUIGNAN ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22 ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment l'article 28 ;

VU la délibération n° 2014.023 du 17 avril 2014 modifiée par la délibération n° 2014.125 du 10 octobre 2014, n° 2014.173 du 23 décembre 2014 et n° 2015-155 du 12 novembre 2015, par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales susvisé ;

CONSIDERANT que pour mener à bien l'édition 2017 de Plein Eté Plein Ciné, il convient de signer une convention entre la commune et l'association pour la Diffusion du Septième Art ;

CONSIDERANT l'offre du prestataire,

DECIDE :

Article Unique : la signature d'une convention prenant effet au 19 juillet 2017, portant sur les prestations de l'association pour la Diffusion du Septième Art qui se tiendront au Parc Haussmann de Draguignan pour l'édition 2017 de Plein Eté Plein Ciné, selon des termes définis dans ladite convention, moyennant le règlement d'une rémunération de 2 300 € TTC.

La présente Décision sera inscrite au Registre des Décisions Municipales.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle, conformément aux termes du Code de Justice Administrative, qu'un délai de deux mois est ouvert pour contester la présente décision devant la juridiction administrative territorialement compétente.

Fait à Draguignan, le 12 AVR. 2017



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan